



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 1^{er} décembre 2016 – Saint-Prex

71 communes membres, 35 présentes, 36 excusées/absentes, équivalent à 132 suffrages sur 262, la majorité absolue est à 67 suffrages.

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Borex, Chavannes-de-Bogis, Coinsins, Corseaux, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Denens, Dully, Etoy, Eysins, Givrins, La Rippe, Lavigny, Le Vaud, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-le-Château.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Aubonne, Begnins, Bogis-Bossey, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Chavannes-des-Bois, Chéserey, Clarmont, Commugny, Coppet, Corbeyrier, Cottens, Echandens, Eclépens, Féchy, Founex, Genolier, Gilly, Gimel, Gingins, Grens, Jouxens-Mézery, La Sarraz, Le Chenit, Mies, Penthaz, Prangins, Saint-George, Saint-Oyens, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Vich, Vuflens-la-Ville et Yens.

Points forts de l'assemblée générale

- Présentation de la FAJE par M. Cretegy, Président du Conseil de Fondation et Mme Sylvie Lacoste, secrétaire générale.
Remarques de l'assemblée : pourquoi n'a-t-on pas essayé de calquer les réseaux sur les groupements scolaires. Ceci pose beaucoup de problèmes actuellement dans certaines communes.
La FAJE explique que l'on peut reconfigurer le périmètre des réseaux ou conclure des conventions inter-réseaux.
- L'aménagement du territoire.
M. Stampfli liste les points qui ont été retenus et ceux qui ont été mis de côté dans le cadre de la LATC et du PDCn.
- La facture sociale
Mme Byrne Garelli présente différents slides qui montrent que la facture sociale est en hausse depuis plusieurs années et que les montants estimés par le Canton sont systématiquement en dessous des chiffres réels.
- AdCV – UCV
Notre Présidente a été approchée par Mme C. Wyssa, Présidente de l'UCV afin d'évoquer les modifications statutaires de l'UCV qui permettraient la création d'une nouvelle entité qui réunirait toutes les communes vaudoises. Le Comité de l'AdCV a étudié cette proposition et l'a écartée. Globalement, la position du Comité a été bien accueillie par l'assemblée. Les membres soutiennent notre association.
- Budget 2017
Il a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. *Introduction et souhaits de bienvenue ;*
2. *Adoption du PV de l'AG du 29 septembre 2016 à Jouxens-Mézery ;*
3. *Présentation de M. Gérald Cretegny, Président du Conseil de Fondation de la FAJE et Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale :*
« Le redéploiement de la politique de subventionnement de la FAJE dès 2017 » ;
4. *Présentation et adoption du budget 2017 ;*
5. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV ;*
6. *Présentation du séminaire de gestion participative aux porteurs d'enjeux par les représentants de « Sociolution GmbH » ;*
7. *Divers et propositions de l'assemblée ;*

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Elle salue la presse, Monsieur Gérald Cretegny, Président du Conseil de Fondation de la FAJE et Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, Monsieur le Député Hans-Rudolf Kappeler ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux. Elle remercie chaleureusement Monsieur le Syndic de la Commune de Saint-Prex et les membres de sa Municipalité pour leur hospitalité.

2. Adoption du PV de l'AG du 29 septembre 2016 à Jouxens-Mézery

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est donc adopté à l'unanimité.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 29 septembre 2016 à Jouxens-Mézery. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec quelques abstentions.

Madame la Présidente a une bonne nouvelle à annoncer à l'assemblée : la Commune de Montricher sera membre de l'AdCV à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle est représentée par son Syndic, M. Didier Amez-Droz ainsi que 2 membres de sa Municipalité.

Monsieur le Syndic explique que sa commune est située au pied du Jura. Elle comporte moins de 1'000 habitants. On y trouve une église, la Maison de l'écriture (Fondation Jan Michalski, lieu incontournable des adeptes de lecture) ainsi qu'une fromagerie gourmande. Montricher a souhaité faire partie de l'AdCV afin de comprendre la méthode de la mise sous perfusion de leur commune, dite riche. Il remercie l'assemblée pour son attention.

Mme Byrne Garelli est également heureuse d'accueillir le Syndic de Préverenges.

3. Présentation de M. Gérald Cretegny, Président du Conseil de Fondation de la FAJE et Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale : **« Le redéploiement de la politique de subventionnement de la FAJE dès 2017 »**

Mme Byrne Garelli passe la parole à M. Gerald Cretegny, Président du Conseil de Fondation de la FAJE et Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale.

Après avoir précisé les missions de la FAJE, les intervenants ont rappelé le contexte du redéploiement de leur Fondation, notamment la révision de la LAJE, RIE III et l'impact de la motion Luisier et consorts.

Ils ont ensuite détaillé les principes qui guident l'action de la FAJE et procédé à un comparatif de règles actuelles et futures de subventionnement.

Pour finir, ils ont présenté un comparatif des moyens financiers de la FAJE en 2016 et 2017 ainsi que les défis qui attendent leur Fondation et les réseaux dans les années à venir.

Voir présentation ci-jointe.

La Présidente remercie Mme Lacoste et M. Creteigny pour leur allocution très intéressante et demande s'il y a des questions de l'assemblée.

M. Amez-Droz, Syndic de Montricher

Après 10 ans, la réflexion faite par la commune de Montricher, qui est en plein remaniement scolaire, est de savoir pourquoi on n'a pas essayé de calquer les réseaux sur les groupements scolaires ? La FAJE a laissé les réseaux se construire par eux-mêmes et se gérer par eux-mêmes avec des prix différenciés par réseau. Le problème que la commune rencontre est de faire partie d'un groupement scolaire qui ne fait pas partie du même réseau d'accueil. Pourquoi ne pas imposer un calque du réseau sur le groupement scolaire ?

M. Creteigny explique qu'il a été membre de la FAJE de 2006 à 2011 et qu'à cette époque, il a été également fondateur d'un réseau. L'accueil parascolaire n'était pas forcément le moteur et il se limitait aux restaurants scolaires. En ce temps, l'accent a été plus mis sur comment les communes allaient travailler ensemble, souvent plus par affinité, du moins pour certaines régions. On arrive maintenant à un paradigme différent : selon lui plusieurs solutions risquent de modifier la carte des réseaux. Il existe par exemple des réseaux qui peuvent englober 3-4 établissements qui sont gérés indépendamment.

Mme Lacoste complète en indiquant qu'il est possible de reconfigurer le périmètre des réseaux ou de conclure des conventions inter-réseaux.

M. Amez-Droz est d'accord avec Madame Lacoste tant que les communes faisant partie d'un établissement scolaire sont les mêmes que celles faisant partie d'un réseau. Il faut avoir la même cartographie.

M. Creteigny ajoute qu'il y a de multiples réponses : il faut vérifier les périmètres par exemple. Il faut également mesurer l'efficacité des réseaux, faut-il faire de petits réseaux ou faut-il regrouper quelques établissements autour d'un réseau ? Il est probable que certaines communes doivent changer de réseau.

Mme Josephine Byrne Garelli indique que pour le district de Nyon, il y a deux approches : la première concerne Terre-Sainte qui a le même réseau que le périmètre scolaire. Ils ont créé deux Comités avec les mêmes personnes faisant partie des deux Comités afin que l'information circule. La deuxième approche concerne la plus grande partie de l'ancien district de Rolle (aussi même réseau et périmètre scolaire). Mme Byrne Garelli passe la parole à Mme Sandra Gordon, Municipale à Perroy et présidente de la nouvelle association. Cette dernière explique que cette association s'appelle désormais Enfance & Jeunesse ; elle est née de la fusion de l'accueil de jour l'ARAERE et de l'association scolaire l'ASPAIRE. Elle est en fonction depuis le 14 septembre.

M. Creteigny prend l'exemple du réseau d'accueil des Toblerones dans lequel il a travaillé. Le réseau comprend 4 établissements scolaires (2 à Gland, 1 à Genolier et 1 à Begnins). Le réseau comporte une commune supplémentaire, Prangins, qui se trouve sur le réseau scolaire de Nyon. Il y aura certainement un jour une discussion à ce sujet.

Mme Byrne Garelli demande à M. Amez-Droz s'il a besoin d'un appui politique sur le terrain ?

M. Creteigny informe que la FAJE ne doit clairement pas se positionner au niveau politique. La FAJE doit pouvoir répondre à tous les réseaux et suivant l'influence que la Fondation pourrait avoir, elle serait perçue comme un pouvoir supplémentaire dans un lieu dans lequel elle ne devrait pas l'être.

Madame Ganshof, Syndique de Vuflens-le-Château.

Elle rejoint l'avis de M. Amez-Droz. Selon elle, la question est double : d'un côté il s'agit de la gestion efficace des moyens financiers et d'un autre côté il faut donner un service aux parents afin de leur faciliter leur quotidien.

Elle trouverait tout à fait normal et souhaitable que la FAJE, sans se mêler de la politique, se fasse la réflexion et se demande quelle est la solution qui est la plus efficace pour une gestion financière saine tout en se préoccupant des parents. Il s'agirait de donner des directives aux différents réseaux qui eux décideront. La FAJE possède les données sur ceux-ci et a une expérience. Elle pourrait donc leur apporter une aide lors de leur prochaine remise en question.

Mme Lacoste signale que le dialogue existe entre la FAJE, l'OAJE et la direction générale de l'enseignement obligatoire. Pour l'instant, des séances informelles régulières ont été instaurées afin de suivre la mise en place et la coordination entre l'école, les établissements scolaires et le système parascolaire. Si des directives ou recommandations peuvent être dégagées de ces séances, le Conseil de Fondation en sera saisi et fera des propositions dans ce sens.

Mme Byrne Garelli conseille à M. Amez-Droz de prendre contact avec Mme Gordon qui a l'expérience de création d'une nouvelle association. Elle ajoute que l'AdCV est à disposition pour l'accompagner dans ses démarches et est intéressée à participer aux discussions.

La Présidente remercie infiniment Mme Lacoste et M. Creteigny pour leur intervention.

4. Présentation et adoption du budget 2017

Le budget 2017, qui a été approuvé lors de cette assemblée, a été établi avec un nouveau logiciel et selon un plan comptable légèrement différent de celui utilisé jusqu'alors. Il résulte de cette situation que la comparaison compte à compte avec les années précédentes n'est parfois plus possible ou, au moins, plus difficile à effectuer, une partie des charges étant répartie de manière différente.

Le budget 2017 présente un excédent de charges de **CHF 12'420.-**.

Le montant des cotisations est budgété à **CHF 282'000.-** pour 70 communes (nota bene : avec Montricher, qui a adhéré après l'établissement du budget, nous serons 71) de notre Association en 2017. Cette cotisation, calculée selon une échelle dégressive, reste fixée à CHF 2.80 par habitant pour les 2000 premiers d'entre-eux.

Le total des recettes s'élève à **CHF 297'000.-**

Le total des charges se monte à **CHF 309'420.-**

Les fonds de réserve demeurent inchangés : **CHF 160'000.-**

Le budget, après votation à main levée, est adopté à l'unanimité.

5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Aménagement du territoire

M. P. Stampfli explique que les résultats des consultations sur le PDCn et la partie aménagement du territoire de la LATC ont été rendus publics il y a quelques semaines. Ces deux objets sont actuellement en cours d'examen auprès de Commissions du Grand Conseil. Il est prévu que le 9 décembre prochain, la Commission chargée de la LATC auditionnera l'AdCV.

A ce stade, le bilan suivant peut être tiré au sujet des plus importantes remarques/propositions formulées par l'AdCV :

Pour le PDCn

Retenue :

- Année de référence 2014 avec un taux de développement de 0,75% pour les villages.

Non retenues :

- Possibilité de redistribuer des taux de développement non-utilisés aux villages du district, retenue pour les agglomérations compactes mais pas pour les villages ;
- Assouplissement du système pour permettre de traiter les cas particuliers soumis par les communes.

Pour la LATC

Retenues :

- Art 3 : plus d'inscription obligatoire aux REG A et B (demande AdCV) ;
- Article 46 : comme signalé par l'AdCV, les délais prévus dans l'avant-projet étaient trop courts. Ils ont été prolongés et le temps passé en procédures judiciaires est décompté ;
- Art 64 : la taxe sur la plus-value plafonnée à 20%, gérée par le Canton et non-fusionnée avec la taxe sur les équipements communautaires (demandes de l'AdCV).

Non retenues :

- Art 8 : le maintien de la possibilité (très critiquée) de déléguer des compétences du GC au CE ;
- Art 9 : le plan directeur cantonal a force obligatoire → menace l'autonomie communale. Même remarque à l'art. 19 al. 4 (enjeux importants non définis) ;
- Art 32 : les zones à affectation différée. C'est une demande de l'AdCV. Dommage que ces zones ne soient pas affectées prioritairement à la construction au bout des 15 ans comme nous le proposons.

A noter par ailleurs que la Commission chargée du PDCn devra prévoir quelques réunions supplémentaires pour achever ses débats.

Enfin, M. P. Stampfli rappelle que le manifeste sur l'aménagement du territoire a été lancé à l'initiative d'un certain nombre de Syndics du district de Nyon et que contrairement à ce qui s'est dit parfois, l'AdCV n'est pas l'instigatrice de cette démarche et n'y a pas été directement associée non plus.

La facture sociale

Lors de cette assemblée, Mme Byrne Garelli présente différents slides. Il en ressort notamment qu'entre 2011 et 2015, la facture sociale a progressé nettement plus rapidement que selon les estimations du Canton, qui tablait sur une hausse annuelle de 4,5%. En réalité, cette hausse a été de 6,3% en moyenne (6,8% en 2015).

Selon les projections du Conseil d'Etat, la participation des communes à la facture sociale devait atteindre un montant d'environ **CHF 803 millions** à l'horizon 2020. En fait, la facture atteindra très probablement **CHF 886 millions**. A noter que la différence sera de **CHF 83 millions** par année et correspondra à **environ 3 points d'impôts communaux**.

Il découle de ce qui précède que les effets financiers réels de l'accord Canton-Communes de 2013 seront nettement plus modestes que ceux annoncés :

- Effet financier estimé 2013 – 2020 en faveur des communes : **CHF 752 millions**

Force est de constater que l'effort financier du Canton est érodé par la progression de la facture sociale et qu'en fin de compte, le « cadeau » fait aux communes sera nettement inférieur aux 752 millions promis à l'horizon 2020.

La Présidente souligne que certains des éléments qui composent la facture sociale ont fortement évolués ces dernières années.

En comparaison des années 2011 et 2015, les subsides à l'assurance-maladie affichent une progression de 53,5% et la participation à l'assurance chômage et au RI représente 24,3% d'augmentation. La forte évolution de la participation à l'assurance chômage et au RI est doublement inquiétante car dès le 1er juillet 2011 la loi sur les Prestations complémentaires (PC Familles) est entrée en vigueur. Donc, nous assistons à une double progression à la fois des coûts liés au RI mais aussi des PC Familles.

Dès la publication des résultats 2016, Mme la Présidente informe l'assemblée que le comité en fera l'analyse et tiendra informés ses membres de l'évolution des chiffres de la facture sociale. Ces évolutions sont sources de préoccupations pour l'association et ses membres ; dès lors l'assemblée peut compter sur la détermination de l'AdCV pour le suivi de ce dossier.

Rencontre avec les Députés du 7 décembre 2016

Le mercredi 7 décembre, le Comité de l'AdCV organisera une rencontre avec les députés du Grand Conseil vaudois. A cette occasion, l'Association présentera son point de vue sur la récente révision de la péréquation, la facture sociale et les nombreuses modifications intervenues dans le domaine de l'aménagement du territoire. Seront également présents à cette réunion des Syndics de communes membres de l'Association particulièrement touchées par la nouvelle péréquation. Toujours au sujet de cette péréquation, le Comité proposera aux députés de créer avec ceux qui le voudraient un groupe de travail qui se penchera sur les nombreux problèmes techniques qu'elle pose et les solutions pour y remédier.

Sorties récréatives

La prochaine sortie se déroulera le 5 juillet 2017 à Corbeyrier. Celle de 2018 se déroulera à Le Vaud, à une date qui reste encore à déterminer. Mme Byrne Garelli remercie chaleureusement ces deux communes.

Assemblées générales en 2017

Jeudi 16 mars 2017	Saint-Sulpice
Jeudi 15 juin 2017	Le Vaud
Jeudi 28 septembre 2017	Montricher
Jeudi 30 novembre 2017	Penthalaz

La Présidente remercie la commune de Le Vaud pour son accueil en juin prochain ainsi que les communes de Saint-Sulpice, Montricher et Penthalaz qui se sont portées candidates durant la séance pour les autres assemblées 2017.

AdCV - UCV

Il y a quelques jours, Mme Wyssa, Présidente de l'UCV, a fait parvenir à notre Présidente un courriel portant sur une éventuelle rencontre entre nos instances dirigeantes afin d'évoquer les modifications statutaires de l'UCV qui permettraient la création d'une nouvelle entité qui réunirait toutes les communes vaudoises.

Cette proposition a été examinée par le Comité de l'AdCV qui a décidé de l'écartier. Le Comité estime en effet que les statuts actuels et l'organisation de l'UCV ne laissent pas suffisamment de place aux petites et moyennes communes pour faire valoir leurs avis et défendre leurs intérêts.

Bien entendu, cette réponse ne veut en aucun cas dire que le Comité ne souhaite pas continuer de collaborer avec l'UCV et à rechercher avec elle des points de convergence permettant d'adopter, chaque fois que cela est possible, une position commune vis-à-vis du Conseil d'Etat.

Globalement, la position du Comité a été bien accueillie par l'Assemblée.

M. Daniel Gallay, Municipal à Borex, pense qu'il faut continuer comme ça car les deux associations permettent de donner deux tendances. Une seule association serait un retour en arrière. Il demande ce qu'en pense l'assemblée afin que le Comité puisse se sentir soutenu.

M. Denis Kupferschmid, Municipal à Arnex-sur-Nyon. Il indique que sa commune sera prête à aller à l'UCV le jour où l'UCV saura faire les calculs comme l'AdCV et quand ils défendront leurs intérêts.

La Présidente remercie l'assemblée pour ses interventions et ajoute que ceci donne au Comité une bonne indication pour la suite.

M. Amez-Droz, Syndic de Montricher ajoute que si la commune a décidé d'adhérer à l'AdCV, c'est qu'elle pense que les sujets sont mieux défendus à l'AdCV et que l'association est plus à l'écoute des problèmes liés aux communes. Il n'est pas interdit de faire partie des deux associations.

M. Daniel Mosini, Syndic de Saint-Prex apprécie de faire partie des deux associations car il trouve qu'il y a de bonnes choses tant dans l'une que dans l'autre. Il ne pousserait pas à ne faire partie que d'une seule des associations. Il ajoute qu'il aime bien l'intimité des assemblées de l'AdCV.

La Présidente ajoute que l'UCV a des moyens que l'AdCV n'a pas. Par contre l'AdCV est peut-être un peu plus politique et plus à l'écoute de ses membres et porte leurs messages plus haut. Elle ajoute que l'AdCV a de bonnes relations avec l'UCV.

6. Présentation du séminaire de gestion participative aux porteurs d'enjeux par les représentants de « Sociolution GmbH »

Mmes B. Gonzalez et U. Dubois ont présenté leur réseau « Sociolution » ainsi que leur séminaire sur la gestion participative des porteurs d'enjeux, qui est souvent confondue avec les différents processus de consultations administratives permettant à la population de prendre position sur un projet défini. Elles proposent une démarche qui implique les acteurs concernés et les personnes touchées bien avant les consultations officielles et les font participer au développement des projets (pour les détails, voir le PowerPoint sur notre site).

M. Guy Delacrétaz, Syndic de Préverenges, demande quelles sont les personnes qui commanditent la société Sociolution ?

Mme Dubois lui répond que ce sont en général des cantons, des communes ou une entreprise qui sont confrontés à un problème.

Mme Myriam Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars, demande si la société a déjà travaillé sur des projets de fusion. Mme Dubois lui répond par l'affirmative.

Mme Byrne Garelli remercie les intervenantes pour leur présentation.

7. Divers et propositions de l'assemblée

M. Jean-Yves Thévoz, Membre du Comité, informe l'assemblée qu'il se déplace volontiers pour des entretiens individuels avec les Municipalités. Il est à la disposition des communes membres dès 2017.

M. Michel Buttin, Membre du Comité, désire revenir sur les propos de la Présidente concernant l'UCV et l'AdCV. Il explique qu'il a eu l'occasion de faire partie des deux associations en tant que Syndic de Mex ainsi que du Conseil des 50 de l'UCV. Il désire souligner les différences :

L'AdCV a 4 assemblées générales par année durant lesquelles il est possible de prendre la parole et des décisions. Les membres ont le pouvoir de donner des directions au Comité. Le Conseil des 50 de l'UCV est plus informatif, il peut donner des indications mais n'a pas le pouvoir d'une assemblée générale.

Il ajoute que plus l'on sera de communes, plus on sera entendu. Il fait partie du Comité depuis fin juin et il trouve qu'il y a une bonne dynamique.

Il ajoute également la différence des voix entre l'AdCV et l'UCV : de 1 à 10 voix pour l'AdCV et de 1 à 50 voix pour l'UCV, ce qui fait une grosse différence à son avis. Il faut beaucoup de communes pour s'opposer à l'avis d'une commune qui possède 50 voix.

Ce sont pour toutes ces raisons que M. Buttin défend vigoureusement la position de l'AdCV.

Mme Ganshof, Syndique de Vufflens-le-Château, indique à M. Amez-Droz que la séance des syndicats du district de Morges est agendée au 27 septembre et non au 28. L'assemblée générale de l'AdCV du 28 septembre à Montricher peut donc être maintenue.

Mme Byrne Garelli, voyant que la parole n'est plus demandée, clôt la séance officielle et passe la parole au Syndic des lieux afin qu'il adresse son message à l'assemblée.

M. Daniel Mosini souhaite la bienvenue à l'assemblée et nous présente sa commune. (voir discours de Monsieur le Syndic ci-joint). Il remercie l'assemblée de sa participation et l'invite à boire le verre de l'amitié.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Byrne Garelli remercie le Syndic et lève la séance.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h10

Calendrier 2017

- Jeudi 16 mars 2017, assemblée générale, Saint-Sulpice
- Jeudi 15 juin 2017, assemblée générale, Le Vaud
- Mercredi 5 juillet 2017, sortie récréative, Corbeyrier
- Jeudi 28 septembre 2017, assemblée générale à Montricher
- Jeudi 30 novembre 2017, assemblée générale à Penthalaz

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- Discours de Monsieur Daniel Mosini, Syndic de Saint-Prex
- Présentation de la FAJE (embargo pour l'instant)
- Présentation de Sociolution GmbH
- Synthèse de l'AdCV sur l'AG de Saint-Prex